



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

DOCUMENT de PRESENTATION du PROJET de Plan stratégique de lutte contre la pollution par la chlordécone

Contexte :

La pollution par la chlordécone, molécule utilisée en Guadeloupe et en Martinique de 1972 à 1993 pour lutter contre le charançon du bananier, constitue, par son ampleur et sa persistance dans le temps, un enjeu sanitaire, environnemental, agricole, économique et social pour les Antilles. La lutte contre cette pollution a fait l'objet d'un ensemble d'actions, mises en œuvre à travers trois plans nationaux depuis 2008, complétés par la feuille de route interministérielle 2019-2020 qui reprend les engagements pris par le Président de la République lors de son déplacement aux Antilles en septembre 2018.

Les actions menées ont dès lors permis de répondre à plusieurs enjeux sur l'environnement (cartographie), l'agriculture, l'élevage et la pêche (contrôles, accompagnement des professionnels) ou encore la santé (impact sanitaire, protection des populations, programme JaFa « Jardins Familiaux »). Néanmoins, d'autres actions sont à consolider, telles que la possibilité de s'approvisionner avec une alimentation tendant vers le « zéro chlordécone », la remédiation des sols, la limitation de la diffusion de la pollution, la chlordéconémie, l'éducation et la formation ou encore le suivi médical des travailleurs.

Une commission d'enquête parlementaire a été conduite en 2019 sous la présidence du député de la Martinique, Monsieur Serge LETCHIMY, avec pour rapporteure Madame Justine BENIN, députée de la Guadeloupe. Dans son rapport rendu fin 2019, la commission s'est attachée à mieux comprendre les responsabilités dans la pollution et à cerner ses conséquences sur l'environnement, la santé et l'économie locale. Elle a émis des propositions de réparations pour les territoires, notamment dans le champ de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, mais également pour restaurer la confiance des populations envers l'État, et renforcer les efforts en matière de recherche.

En outre, les inspections générales (IGAS, IGAENR) et conseils généraux (CGAAER, CGEDD), missionnés par six ministres en mars 2019 pour évaluer le plan chlordécone III et faire des propositions pour le nouveau plan, ont publié leur rapport en juillet 2020. Celui-ci préconise notamment une réforme du système de pilotage du plan avec une gouvernance associant les collectivités et les composantes du corps social. Il propose une stratégie de lutte contre la pollution à la chlordécone, avec l'enjeu majeur de rétablir la confiance des populations.

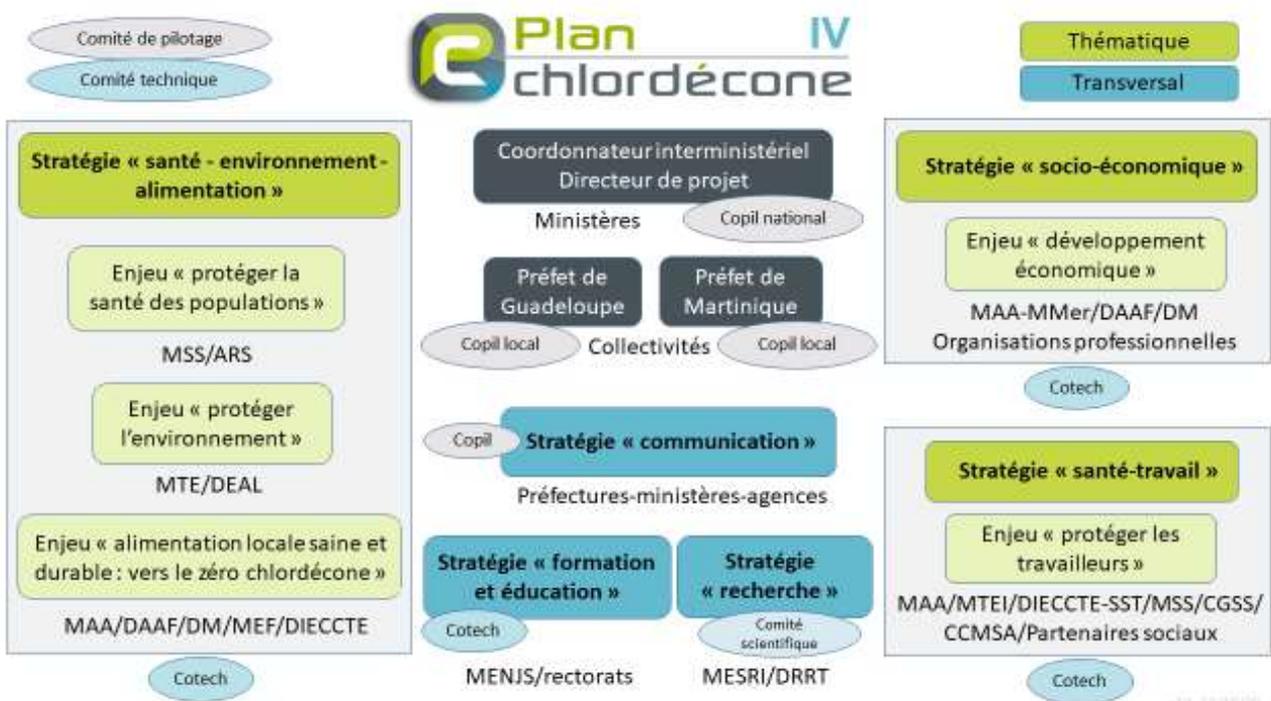
La construction du plan chlordécone IV :

L'élaboration de ce plan interministériel de lutte contre la pollution par la chlordécone aux Antilles s'est inscrite dans une volonté de co-construction. Le projet de plan a été bâti grâce à la contribution active de plusieurs groupes de travail, mis en place sous l'égide des préfetures de Guadeloupe et de Martinique et associant les services de l'Etat, les collectivités, les associations et les organisations professionnelles. Les acteurs locaux ont travaillé depuis fin 2019, dans les différents domaines couverts par le plan chlordécone et sa feuille de route, et ont élaboré des propositions pour le futur plan.

Au-delà de l'objectif de construire un plan qui réponde aux besoins de la population et qui l'accompagne dans tous les domaines impactés par la pollution, l'ambition est aussi de réaliser un travail commun - Etat, collectivités locales et société civile - pour protéger au mieux la population antillaise de cette pollution environnementale durable et prendre en charge tous ses impacts.

Le plan IV et ses 6 stratégies :

Ce nouveau plan chlordécone IV (2021-2027) comportera six stratégies permettant de couvrir l'ensemble des enjeux et priorités pour la population, dans le cadre d'une gouvernance interministérielle renforcée tant au niveau local que national. Afin de mettre en cohérence les différentes politiques publiques, ce plan fera l'objet d'une contractualisation entre l'Etat et les collectivités pour définir les priorités sur lesquelles s'accordent les partenaires en matière de lutte contre la pollution par la chlordécone.



Trois stratégies transversales : « **communication** », « **recherche** » et « **formation et éducation** »

Trois stratégies thématiques : « **santé - environnement - alimentation** » (déclinée en 3 enjeux : santé des populations, environnement et alimentation locale saine et durable vers le zéro chlordécone), « **santé - travail** » et « **socio-économique** ».

Une nouvelle gouvernance élargie :

Le plan chlordécone IV sera piloté, au niveau national et local, **sous l'égide d'un directeur de projet chargé de la coordination interministérielle** et travaillant en étroite collaboration avec les **préfets** et les **présidents des collectivités territoriales**. Il sera nommé dès le démarrage du plan IV en janvier 2021 et sera présent régulièrement sur place. Placé sous la responsabilité des directeurs généraux des Outre-mer et de la santé, ce coordonnateur interministériel sera chargé d'assurer la bonne coordination des différentes stratégies et la cohérence des mesures du plan chlordécone IV. Il sera notamment chargé de l'organisation du comité de pilotage stratégique national, du suivi de la mise œuvre des actions et la bonne exécution budgétaire.

Le **Comité de pilotage national** sera composé d'un représentant des ministères compétents, des représentants des préfetures de Guadeloupe et de Martinique ainsi que des élus nationaux et des collectivités territoriales.

Les **Comités de pilotage locaux** seront présidés par les Préfets, en lien avec les Présidents des collectivités.

Chaque stratégie disposera d'un comité : technique (pour les 3 stratégies thématiques et la stratégie formation), de pilotage (pour la communication) ou scientifique (pour la recherche).

Un budget en forte hausse à la hauteur des ambitions de ce nouveau plan :

Le budget interministériel du **Programme des interventions territoriales de l'Etat (PITE) dédié à la lutte contre la chlordécone est fixé à 4,5 M€/an**.

Il s'agit d'une augmentation de 50% en comparaison avec le PITE en 2019 et 2020 pour le plan III, fixé à 3 M€ par an suite aux engagements du Président de la République lors de sa visite aux Antilles en septembre 2018. De 2014 à 2018, le PITE annuel dédié aux actions de lutte contre la chlordécone était fixé à 2 M€.

Les ministères en charge du travail, de l'agriculture et de l'alimentation, de l'éducation nationale, de la santé, de la recherche, des finances et des outre-mer contribuent au budget du PITE.

Le budget global prévisionnel du plan IV pour la période 2021-2027 est fixé à 92 M€ dont plus de 31 M€ financés par le PITE, complétés par d'autres financements Etat (dont 3 M€ via le Plan de relance), et 16 M€ qui seront à mobiliser par les collectivités et les fonds européens dont elles sont autorisés de gestion.

Ce budget représente **trois fois le budget du plan III (2014-2020)** et plus que la somme des budgets totaux des plans I, II et III depuis 2008.

Le budget prévisionnel du plan IV se répartit comme suit sur la période 2021-2027 :

- Stratégie « **Recherche** » : **28%**
- Stratégie « **Communication** » : **5%**
- Stratégie « **Formation-éducation** » : **0,4%**
- Stratégie « **Santé-environnement-alimentation** » :
 - Enjeu « **Alimentation vers le zéro chlordécone** » : **19%**
 - Enjeu « **Protéger la santé des populations** » : **38%**
 - Enjeu « **Protéger l'environnement** » : **3%**
- Stratégie « **Santé-travail** » : **2%**
- Stratégie « **Socio-économique** » : **6%**

Les objectifs et principales mesures des stratégies du projet de plan IV :

Pour chacune des stratégies composant le projet de plan chlordécone IV, les objectifs et les principales mesures proposées sont décrites ci-dessous dans leurs grandes lignes.

Stratégie « Communication » :

L'objectif de cette stratégie est d'**informer la population et les acteurs socio-professionnels, de manière transparente, en diffusant une information claire et spécifique afin de mieux protéger l'ensemble des publics des risques liés à la chlordécone.**

L'importance du sujet justifie la **mobilisation d'une expertise en sciences humaines et sociales** pour accompagner cette stratégie.

D'une part, il s'agira d'élaborer une **stratégie de Communication Inter-service et Inter-régionale intégrant tous les enjeux du plan.**

→ Un nouveau site internet unique permettra de clarifier les messages et lutter contre les fausses informations autour de la chlordécone.

D'autre part, il s'agira de **communiquer à destination de différents public-cibles** (grand public, consommateurs, professionnels) en transmettant une **information harmonisée et adaptée à chaque public.**

→ Des actions de vulgarisation des réglementations en vigueur seront menées pour les zones de pêches interdites en mer et en rivières.

→ Par ailleurs, il est prévu d'améliorer la communication du grand public sur la qualité des eaux.

→ Enfin, des actions de sensibilisation seront lancées à destination des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs sur les zones contaminées.

La communication sera **pilotée au plus près du terrain** par l'intermédiaire des **préfectures** de Martinique et de Guadeloupe, en lien avec le **directeur de projet.**

Stratégie « Recherche » :

L'objectif de cette stratégie est de **développer une recherche transversale prenant en compte les attentes de la population locale, sous le pilotage d'un comité scientifique ayant une vision globale des impacts de la chlordécone, et plus largement des autres pesticides.**

Une **gouvernance nationale des actions de recherche** ainsi qu'une **Coordination Locale de la Recherche sur la Chlordécone aux Antilles (CloReCa)** seront mises en place.

→ Un nouveau Comité de Pilotage Scientifique National (CPSN) de la recherche sur la chlordécone sera instauré en 2021, en lien avec la coordination locale CloReCa.

Des **appels à projets (AAP) dédiés à la problématique de la chlordécone** et de ses métabolites, gérés par l'Agence Nationale de la Recherche, seront lancés.

→ Il sera organisé des AAP réguliers, tous les trois ans, dont le premier sera lancé d'ici 2022.

Des colloques internationaux de restitution des avancées des travaux relatifs à la contamination des territoires par la chlordécone et ses métabolites seront organisés, à l'instar du colloque d'octobre 2018.

→ Un prochain colloque est prévu en 2022.

Les **travaux de l'observatoire OPALE** (Observatoire sur la Pollution agricole aux Antilles) seront poursuivis.

→ Cet observatoire vise à décrire et modéliser le devenir dans l'environnement des pesticides, dont la chlordécone, et la contamination des eaux souterraines et superficielles, jusqu'aux milieux côtiers.

Une **plate-forme analytique** sera mise en place au niveau local.

→ Cette plateforme permettra une optimisation des méthodes d'analyses et le développement de procédés d'analyse rapide.

Les **études scientifiques sur les impacts sanitaires** seront poursuivies.

→ Il s'agira notamment de poursuivre les études sur les cancers (cancers de la prostate, lymphomes et myélomes multiples ...), ou encore sur le développement des adolescents (cohorte Timoun).

Stratégie « Formation-Education » :

L'objectif de cette stratégie est de **sensibiliser le public scolaire, les personnels de l'éducation nationale et les professionnels en général (professionnels de l'agriculture, professionnels de santé...) aux problématiques liées à la chlordécone.**

S'agissant du public scolaire, les mesures seront pilotées par les rectorats pour éduquer dès le plus jeune âge, pour former et informer les élèves, professeurs, directeurs d'école, chefs d'établissement, personnels de santé de l'éducation nationale...

La politique conduite s'articule autour de trois axes et se déclinent en plusieurs mesures :

- **Sensibiliser, former et mobiliser les élèves et les personnels :**

Tout d'abord, il s'agira d'**informer et de former les personnels et les familles.**

→ Cela consiste à mettre à niveau les informations historiques et scientifiques conduisant à une réflexion sur ses pratiques personnelles et à la mise en activité les élèves en intégrant la thématique de la chlordécone dans les cours.

Ensuite, des **éco-délégués seront formés.**

→ Il s'agira ici de mettre à niveau les informations scientifiques et historiques en adaptant les formations selon le niveau des élèves.

Enfin, dans le cadre de ce premier axe, le **programme JaFa sera présenté au public et personnels scolaires.**

→ Cela permettra une appropriation du programme par les enseignants, en partenariat avec les Instances régionales d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) et les Agences régionales de santé (ARS).

- **Mobiliser et créer les ressources pédagogiques nécessaires :**

Il sera créé un **outil d'information et de formation**, avec la **mise en place de groupes académiques de réflexion et de ressources pédagogiques.**

→ Un outil (mallette pédagogique) sera proposé, des groupes de réflexion seront mis en place afin d'engager la réflexion sur la thématique de la chlordécone et des ressources pédagogiques seront mises à disposition des enseignants.

- **Accompagner et coordonner des actions et projets éducatifs proposés dans les écoles et établissements scolaires.**

Des actions et des projets éducatifs seront impulsés et suivis dans les établissements scolaires. De plus, une **cellule d'appui, de coordination et de communication académique** sera mise en place pour la mise en œuvre d'actions éducatives.

→ Il sera créé, au niveau académique, une cellule de coordination des actions pour les valoriser et les faire connaître, notamment sur les sites académiques.

Il s'agira également de proposer une **approche créative et artistique.**

→ Cela permettra de favoriser l'expression des élèves sur les problématiques de la chlordécone (organisation de concours pour des productions de type vidéo, accueil d'un auteur de BD en résidence d'artiste).

S'agissant des professionnels de l'agriculture, les mesures seront pilotées par le ministère chargé de l'agriculture.

Il s'agira de former les futurs professionnels du secteur agricole à exercer leur métier dans un contexte de chlordécone.

Cette mesure se décline en deux objectifs opérationnels :

- **Intégrer la problématique de la chlordécone dans les diplômes de l'enseignement agricole.**

→ Cet objectif implique notamment la rénovation de l'ensemble des référentiels des diplômes de l'enseignement agricole d'ici 2025 pour y introduire l'agro-écologie et l'inscription de cette problématique dans le plan enseigner à produire autrement 2 (EPA 2).

→ La mise en œuvre d'une unité capitalisable d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE), à destination des publics adultes, permettant d'adapter le développement de capacités professionnelles, est également proposée pour 2022.

- **Aider et accompagner les enseignants et formateurs / équipes éducatives à former les futurs professionnels à la thématique de la chlordécone, notamment à la gestion des risques qui y sont associés.**

→ Il s'agit de poursuivre, sur l'année 2020/2021, le déploiement, l'appropriation et la valorisation d'un livret ressources dans les établissements d'enseignement agricole de la Guadeloupe et de la Martinique. Ce livret ressources s'adresse aux enseignants et formateurs des établissements d'enseignement et des centres de formation agricoles de Guadeloupe et de Martinique afin de leur apporter des repères et des références de ressources pédagogiques, pour leur permettre d'aborder le sujet de la chlordécone avec leurs élèves, étudiants, apprentis et stagiaires.

S'agissant des professionnels de santé, les mesures seront pilotées par le ministère chargé de la santé.

→ La formation de ces professionnels est traitée dans le cadre de la stratégie « santé » avec l'enjeu de « protéger la santé des populations ».

Stratégie « Santé - Environnement - Alimentation » :

Cette stratégie s'articule autour des enjeux de santé, d'environnement et d'alimentation qui sont étroitement liés. En effet, la protection de la santé des populations antillaises vis-à-vis des expositions à la chlordécone suppose de limiter et maîtriser la contamination de l'environnement (eaux environnementales, sols...), elle-même responsable de la contamination de certains aliments et de l'eau. Cette stratégie se décline ainsi en 3 grands enjeux.

Enjeu « Protéger la santé des populations »

L'objectif est de **mieux connaître les expositions et les impacts sanitaires afin d'adapter les mesures de prévention et de protection, de surveiller l'état de santé de la population et d'assurer un suivi sanitaire adapté.**

Tout d'abord, il s'agira de **surveiller l'évolution de l'imprégnation** des populations et de consolider les **données d'exposition via l'alimentation et l'eau.**

→ L'étude d'imprégnation KANNARI 2 sera lancée en 2021 (il s'agit de la suite de l'étude KANNARI publiée en 2018).

→ Les expositions par voie alimentaire seront évaluées à partir des nouvelles données.

→ De nouvelles campagnes d'analyses dans l'eau du robinet seront réalisées par les Agences régionales de santé (ARS).

Ensuite, il s'agira de continuer à **protéger la santé des autoconsommateurs** de produits végétaux, animaux et de la pêche en réduisant leur exposition à la chlordécone.

→ Cela passera par la poursuite du programme JaFa (Jardins Familiaux) en Guadeloupe et en Martinique.

→ De plus, s'agissant des produits de la pêche, le programme Titiri sera déployé en Guadeloupe et en Martinique.

Par ailleurs, s'agissant d'une attente forte de la population, le **dosage de la chlordécone dans le sang (chlordéconémie)** sera mis en œuvre.

→ Il s'agira, dans un premier temps dès le début 2021, de lancer des campagnes de mesures de chlordéconémie chez des populations ciblées plus vulnérables (auto-consommateurs "JaFa" et produits de la pêche, femmes avec projet de grossesse / en début de grossesse) ».

En outre, la **protection de la santé des générations futures et des personnes vulnérables** restera une priorité.

→ Les programmes de protection des générations futures et des actions de sensibilisation des femmes enceintes et en âge de procréer seront poursuivis.

Enfin, il s'agira de **former, informer et accompagner tous les professionnels de santé.**

→ Cela passera par une sensibilisation et un accompagnement renforcé des professionnels de santé.

→ De plus, des consultations de pathologies environnementales seront développées.

Enjeu « Protéger l'environnement »

L'objectif est de **connaitre les expositions et les impacts environnementaux, et réduire la pollution par la chlordécone.**

Tout d'abord, il s'agira de **cartographier les sols.**

→ Un accent particulier sera porté sur la cartographie des sols agricoles, les plus contaminés, en vue d'adapter les pratiques agricoles et avec l'objectif d'avoir cartographié l'ensemble des parcelles ou groupes de parcelles homogènes susceptibles d'être pollués à la chlordécone.

Il est prévu également de **modéliser les panaches de pollution** et d'**informer les élus et les habitants** des contaminations potentielles des sols sur les zones habitées.

→ La modélisation est prévue sur 2021-2023 afin de déterminer les panaches de pollution possible dans les zones péri-urbaines à partir des analyses de bassins versants et des prélèvements puis analyses menés sur des points statistiques dans le cadre du plan chlordécone III.

→ Un porter-à-connaissance des zones de panaches prévisionnelles sera opéré auprès des élus.

Par ailleurs, les **sources d'eau utilisées (formellement ou informellement) pour la consommation humaine et l'alimentation du bétail** seront identifiées.

→ Les sources utilisées pour la boisson dans les zones de panaches potentielles seront recensées. Pour l'ensemble de ces sources, les analyses seront réalisées et des arrêtés d'interdiction d'utilisation de la source en cas de présence trop élevée de chlordécone seront pris, avec la mise en place d'un affichage auprès de la source.

Ensuite, des mesures seront prises pour **éviter l'extension de la contamination environnementale**, notamment par le **transport des terres.**

→ Un dispositif pour réglementer les chantiers de travaux publics sera mis en place, permettant au préfet de prendre des arrêtés restreignant ou interdisant les transferts de terres depuis des territoires pour lesquels la contamination à la chlordécone est plus importante, et ainsi éviter la contamination de nouvelles parcelles susceptibles d'être utilisées pour des cultures alimentaires.

Des mesures sont aussi prévues pour **éviter l'extension de la contamination environnementale**, notamment par **l'utilisation d'eau contaminée.**

→ Une expérimentation sera menée pour évaluer en laboratoire dans des conditions environnementales réalistes le risque de contamination des sols non pollués irrigués avec de l'eau chlordéconée, et étudier le transfert de la chlordécone et de ses dérivés dans des sols. Dans un deuxième temps, une parcelle expérimentale sera étudiée pour conforter les conclusions en laboratoire.

Enfin, des mesures seront prises pour **éviter la commercialisation de compost et support de culture susceptibles d'être contaminés.**

→ Des contrôles et analyses réguliers seront menés à la sortie des installations industrielles de compostage mais aussi dans les filières de distribution de composts et supports de culture afin de vérifier l'absence de contamination notable à la chlordécone. Dans le cas contraire, les lots seront retirés des circuits de distribution et détruits.

Enjeu « Promouvoir une alimentation locale saine et durable : vers le zéro chlordécone »

L'objectif est d'**assurer une alimentation locale, saine et durable aux populations locales et de tendre vers le zéro chlordécone dans l'alimentation.**

En premier lieu, il conviendra de maintenir une **pression de contrôle élevée** sur les denrées alimentaires aux stades de la production, de la vente et de l'importation.

→ La surveillance des denrées alimentaires et des aliments pour animaux mis sur le marché sera poursuivie afin de retirer de la consommation les produits non-conformes, y compris les produits importés, et d'identifier les producteurs à accompagner techniquement.

De plus, un **plan de contrôle interservices** des végétaux issus de cultures sensibles, produits de la pêche, œufs, de leur traçabilité lors des échanges, sera établi.

→ Des plans de contrôle coordonnés seront élaborés sur la base d'échange d'informations relatives aux contrôles des circuits dits informels (activités non déclarées).

En outre, il s'agira d'**identifier la qualité et l'origine des produits** mis sur le marché et de **valoriser les produits** concernés auprès des consommateurs par des actions de communication adaptées.

→ Cela passera par la valorisation de la production locale présentant des garanties adaptées en termes de gestion du risque chlordécone, la création d'espaces dédiés à la vente des produits locaux, la sécurisation de la commercialisation des productions locales sur les bords de route.

Enfin, un **service d'analyse gratuit destiné aux professionnels** (aquaculteurs, agriculteurs, éleveurs) pour les sols, l'eau et les fourrages sera développé.

→ Il s'agira de poursuivre les analyses de sol gratuites pour les agriculteurs et les éleveurs permettant de compléter la cartographie des sols et de mettre en place des analyses gratuites d'eau et de fourrages pour mesurer le risque de contamination des productions, afin de fournir des éléments d'aide à la décision aux agriculteurs et autres producteurs (aquaculteurs) concernés, leur permettant d'adapter, si besoin, leurs itinéraires techniques.

Stratégie « Santé-Travail » :

L'objectif de cette stratégie est double, il s'agit :

- d'une part, d'améliorer la prévention des risques professionnels dans les entreprises dont les lieux de travail sont pollués à la chlordécone ou qui utilisent des pesticides dans leurs procédés de travail,
- et d'autre part, d'améliorer la prise en charge au titre des maladies professionnelles des travailleurs, ayant été exposés à la chlordécone et à d'autres pesticides.

Tout d'abord, il est essentiel d'accompagner les professionnels de santé, dont les professionnels de santé au travail :

→ Un centre Antilles-Guyane de consultation de pathologies professionnelles et environnementales sera créé, il sera mis à contribution pour appuyer les services de santé au travail dans leurs actions de surveillance de l'état de santé de ces travailleurs.

→ Les outils d'aides à la détection de l'origine potentiellement professionnelle des pathologies, comme l'outil Phyt'attitude, seront élaborés ou déployés.

Ensuite, il s'agira d'accompagner les assurés en vue de la reconnaissance de leur maladie professionnelle.

→ La prise en charge au titre des maladies professionnelles, en particulier liées aux pesticides, sera améliorée grâce à la mise en place du fonds d'indemnisation des victimes des pesticides et à la révision ou la création de tableaux des maladies professionnelles.

→ L'information sur la reconnaissance des maladies professionnelles sera renforcée par la mise en place d'un accueil physique et la publication d'un guide des droits et démarches.

→ Un suivi post-professionnel de ces travailleurs sera également renforcé sur la base des recommandations de l'INMA (Institut national de médecine agricole), attendues début 2021.

En outre, il y aura lieu de renforcer les mesures de prévention dans les entreprises.

→. En complément de l'action des services de santé au travail, les DIECCTE (directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), dans le cadre des missions des services d'inspection du travail, rappelleront aux entreprises l'obligation d'évaluation du risque chimique, dont la chlordécone et la nécessité pour les entreprises d'adapter les mesures de prévention. Des outils d'évaluation des risques, comme SEIRICH, pourront être déployés.

→ Une action de biosurveillance de l'exposition professionnelle est également programmée.

Enfin, cette stratégie santé-travail sera évaluée.

→ Il est prévu de conduire une recherche-action pour l'évaluation des actions de la stratégie « santé travail » et disposer d'un instrument évolutif et partageable par l'ensemble des parties prenantes de manière à intégrer leurs attentes.

Stratégie « Socio-économique » :

L'objectif de cette stratégie sur les enjeux socio-économiques est d'**accompagner les professionnels de la pêche et de l'agriculture et indemniser les préjudices économiques liés à la pollution par la chlordécone.**

S'agissant des mesures « agriculture » :

D'une part, il s'agira d'**accompagner les professionnels** dans l'évolution de leurs pratiques et de leurs activités en zone contaminée.

→ Pour les filières animales : cela consiste à organiser la décontamination des cheptels et à améliorer les pratiques d'élevage.

→ Pour les filières végétales : il conviendra de réorienter les productions végétales et les itinéraires techniques.

D'autre part, il est prévu d'**adapter la gestion du foncier** en zone chlordéconée aux besoins des agriculteurs.

→ Cela permettra de préserver les terres indemnes de pollution à la chlordécone par des obligations nouvelles d'analyse des sols lors des mutations foncières.

S'agissant des mesures « pêche et aquaculture » :

Un **soutien sera apporté aux entreprises de pêche et d'aquaculture marine** impactées par la pollution à la chlordécone.

→ Des diagnostics technico-économiques seront réalisés.

Il s'agira également d'**améliorer les connaissances des filières pêche et aquaculture** marine et du milieu marin.

→ Une étude de collecte des données biologiques et de développement de modèles d'évaluation de stocks à données limitées sera menée.

Par ailleurs, il sera important de favoriser la **modernisation des outils de pêche et d'aquaculture.**

→ Cela passera notamment par la conception d'un modèle de navire adapté aux pêcheries disponibles et l'accompagnement du renouvellement de la flotte en fonction des dispositifs d'aide actuellement instruits au niveau européen.

Enfin, la **pêche durable** sera favorisée.

→ Il s'agira par exemple de lancer un projet sur la sélectivité des engins de pêche.